

Des actions pour la préservation du site

Dans le cadre du Contrat de rivière Lanterne, les premières démarches engagées par la commune de Franchevelle ont visé à acquérir le boisement alluvial afin de valoriser le patrimoine naturel de son territoire. L'animateur du Contrat de rivière, l'EPTB Saône & Doubs et la commune de Franchevelle ont par la suite sollicité le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté afin de réaliser le plan de gestion de ce site.

Elaboré à partir de connaissances scientifiques et naturalistes, ce document détermine pour une durée de dix ans les opérations à mettre en œuvre (travaux de restauration et d'entretien, concertation, sensibilisation...) pour préserver la zone humide de la Trin-cotte. C'est à cette occasion que des partenariats sont engagés avec les acteurs locaux.

Les objectifs définis pour la période 2018-2027 sont :

- 1 Maintenir voire améliorer la richesse écologique des habitats forestiers du site et en particulier favoriser le vieillissement du boisement alluvial
- 2 Maintenir voire améliorer la richesse écologique des habitats ouverts du site et améliorer la prise en compte de ceux-ci dans la gestion
- 3 Sensibiliser et impliquer la population et les acteurs locaux dans la conservation du site
- 4 Intégrer le site dans une gestion conservatoire à plus large échelle
- 5 Suivre le site, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la gestion mise en œuvre

Maintenir voire améliorer la richesse écologique des habitats naturels du site

Favoriser le vieillissement naturel des milieux forestiers

La libre évolution des milieux forestiers permet, en laissant vieillir les boisements et en conservant du bois mort sur pied ou au sol, d'augmenter la biodiversité à moyen et long terme.

Des îlots de sénescence pourront être définis et ne feront plus l'objet d'aucune sylviculture pendant 30 ans. En parallèle, des arbres de gros diamètre ou d'intérêt remarquable pour la biodiversité pourront être également identifiés. Ces actions pourront passer par l'engagement de contrats Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents.

Dans le but de sécuriser certains secteurs sensibles, des opérations ponctuelles d'abattage sélectif pourront être mises en place. Une coupe en hauteur sera privilégiée, celle-ci permettant la formation de souches hautes, plus favorables à une grande diversité d'organismes saproxyliques (qui décomposent du bois mort).

Améliorer le potentiel d'accueil des milieux forestiers et ouverts

Afin de favoriser le développement des espèces autochtones, la population de chênes rouges, espèce exotique envahissante, doit être supprimée au sein de la forêt alluviale. Cette opération pourra être réalisée par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 de chantier d'élimination ou de limitation d'espèce indésirable impactant ou dégradant l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat naturel.

La dynamique de colonisation des espèces exotiques envahissantes dans les milieux forestiers et les milieux ouverts est à surveiller. Cette veille pourra donner lieu, si besoin, à un arrachage systématique des individus observés.

Des mares forestières seront également creusées pour améliorer l'accueil d'espèces inféodées aux boisements alluviaux.

Adapter les pratiques sur la zone ouverte

La mégaphorbiaie et la cariçaie constituent des habitats d'intérêt patrimonial. Un partenariat avec le propriétaire de la zone ouverte sera envisagé afin de mettre en place un entretien extensif et régulier de ces milieux, soit par une fauche en automne (tous les trois à cinq ans) en maintenant des zones refuges, soit, dans le cadre d'un pâturage, en limitant le nombre de bêtes sur la parcelle afin de préserver ce type d'habitat naturel sensible.



L'accroissement des arbres en diamètre est favorable à l'accueil d'espèces exigeantes spécialisées sur les gros bois. Le vieillissement des arbres favorise le développement des micro-habitats liés à divers accidents, blessures, actions de pics ou de divers parasites.



Les arbres morts sont encore trop souvent considérés comme sans intérêt. Ils ont pourtant de nombreuses utilisations : 1/5^e de la faune forestière est tributaire du bois mort et près de 85% des champignons ! Source de nourriture, ils favorisent également la productivité de la forêt.



La présence de chênes rouges au sein des boisements (environ 20% de l'ensemble du site) constitue une atteinte importante aux habitats forestiers.



Les mares sont favorables aux amphibiens et constituent un point de vie et d'alimentation pour de nombreuses espèces (libellules, mammifères, etc.).